

Initiatives ministérielles

Un autre barrage a été dressé à l'extérieur de Penticton, où trois bandes autochtones ont perturbé la saison de l'hiver dernier, au centre de ski Apex, en installant de prétendus points de contrôle sur la route d'accès traversant la réserve.

Au début de l'été dernier, la province a versé des millions de dollars à un promoteur pour acheter des propriétés en bordure de l'eau, dans l'île de Vancouver, qui étaient, comme on l'a découvert plus tard, un ancien cimetière. Cela a donné lieu à une nouvelle obstruction.

• (1010)

Dans le nord de la province, les Indiens Gitksans, qui étaient très avancés dans la négociation de leurs revendications territoriales, ont dressé des barrages pour perturber l'exploitation forestière sur les terres qu'ils réclament. Le sixième incident a été celui du lac Gustafsen. Les propriétaires d'une entreprise d'élevage à cet endroit ont été les victimes de têtes fortes qui n'avaient aucun lien direct avec la bande des Shuswaps du nord.

Ces comportements ne recueillent aucune approbation, et ils ne favorisent certainement pas un processus de négociation constructif. Les négociations menées jusqu'à maintenant et les activités de la commission n'ont rien changé à l'affaire. Qu'ils soient légaux ou illégaux, ces actes se produisent et laissent supposer, premièrement, que les gens sont déçus de l'ensemble du processus, probablement à cause des retards comme celui que nous connaissons aujourd'hui, et, deuxièmement, que la formule actuelle des négociations n'est pas efficace ou, du moins, pas aussi efficace qu'elle devrait l'être.

En ce qui concerne le ralentissement des pourparlers ou les retards, il est très évident que les négociations sur les revendications territoriales se poursuivent depuis fort longtemps. On constate la même situation partout au pays. Les négociations sur les revendications des Nisga'a, par exemple, se sont étirées sur environ 23 ans.

Pendant que les négociations se poursuivaient au cours de la 29^e législature, soit de 1972 à 1974, l'actuel premier ministre était ministre des Affaires indiennes. Les négociations se sont poursuivies au cours de la 30^e législature, c'est-à-dire de 1974 à 1979, et encore là, le premier ministre actuel siégeait à la Chambre, et il était encore ici, au cours de la 31^e législature, pendant que les pourparlers se continuaient. Pendant que les négociateurs poursuivaient leur travail au cours de la 32^e et de la 33^e législatures, soit de 1984 à 1988 et de 1988 à 1993 respectivement, le premier ministre actuel siégeait dans l'opposition, sauf pour une très brève période.

Aujourd'hui, en cette 35^e législature, le premier ministre détient une forte majorité depuis octobre 1993 et ce n'est que deux ans après son élection qu'une commission est créée pour faciliter les discussions entre les autochtones, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral. Je me demande si le gouvernement prendra maintenant les mesures qui s'imposent pour favoriser la négociation des traités.

Un peu plus tôt, je laissais entendre aussi que les divers messages que nous transmettent les actes posés par certaines personnes nous portent à croire que la méthode actuelle de négociation n'est pas efficace ou n'est pas aussi efficace qu'elle devrait l'être. Je le répète, le rôle de la commission consiste à

faciliter les pourparlers. Par conséquent, elle devrait préparer les parties concernées à participer efficacement au processus de négociation.

C'est peut-être le manque de préparation qui empêche que l'on obtienne de bons résultats pour tous les intéressés ou pour toutes les personnes qui sont touchées par les décisions qui sont prises. Il faudrait peut-être modifier la méthode qu'on emploie à l'heure actuelle pour se préparer à ces négociations. Nous recommandons vivement que la commission examine cette situation et insiste pour que les deux parties entendent les préoccupations tant des autochtones que des autres citoyens de la base et préparent leur position de négociation en conséquence.

Dans nos discussions avec les gens de la base, nous avons cerné une préoccupation commune pour les emplois, la sécurité publique, la santé, le racisme, l'éducation, etc. Nous avons détecté aussi un manque général de compréhension des revendications territoriales et des exigences d'autonomie gouvernementale. Nous avons découvert en outre que l'on se méfie en général du ministère des Affaires indiennes et des politiciens.

Nous recommandons aussi que la commission fasse valoir la nécessité de modifier complètement les relations qui existent entre les autochtones et le gouvernement, les autochtones devenant moins dépendants du gouvernement fédéral et ayant un droit de regard vraiment démocratique sur les gouvernements autochtones. Nous avons pour objectif ou pour but de faire que les autochtones soient davantage responsables de leur bien-être, aient les moyens d'assumer cette responsabilité et rendent davantage compte des résultats.

• (1015)

Nous recommandons vivement que la commission prépare les parties intéressées à atteindre cet objectif en incluant les principes suivants dans leurs accords pendant qu'ils sont à la table de négociation.

Premièrement, l'établissement de gouvernements locaux démocratiques et vraiment responsables devrait être appuyé et assujéti aux lois du Canada et des provinces. Les députés se souviendront que, durant les disputes constitutionnelles sous le régime Mulroney, les femmes autochtones s'inquiétaient beaucoup de la protection de leurs libertés et droits fondamentaux individuels.

Deuxièmement, les autochtones dans les réserves devraient avoir accès aux services d'Élections Canada pour garantir le respect du processus démocratique lors des élections des conseils de bandes, et à ceux du vérificateur général pour s'assurer que les administrations locales s'acquittent de leur obligation de rendre compte en matière financière. Des membres de certaines bandes nous ont dit qu'ils étaient très mécontents de ce qu'ils considèrent comme un gigantesque processus visant les élections au sein des bandes et de ce qu'ils prétendent être une utilisation à mauvais escient des fonds des bandes.

Troisièmement, le processus de règlement des revendications territoriales devrait non seulement être juste, abordable et définitif, mais il devrait aussi donner lieu à des négociations publiques et ouvertes à tous les groupes d'intérêts visés. Les négociations qui ont mené à l'adoption à toute vapeur des projets de loi C-33 et C-34 à la Chambre ne s'étaient pas déroulées publiquement.